POLICE MUNICIPALE DE GÉTIGNÉ

Déclaration de démarchage

Gétigné

La déclaration est à retourner soit en mains propres auprès de la Mairie ou de la Police Municipale de Gétigné, soit par courrier en recommandé avec accusé de réception aux mêmes services, 4 rue du pont Jean Vay, 44190 Gétigné ou bien par mail à police@getigne.fr

Cette déclaration doit être accompagnée d'un extrait de K-bis de moins de 3 mois ou du certificat d'inscription au registre des micro-entrepreneurs, ou de l'extrait D1 pour les artisans non commerçants, ainsi que des cartes professionnelles des démarcheurs.

DÉCLARANT

Dénomination sociale	
N° SIREN	
Adresse complète	N° : Rue : Ville et code postal :
Nom/Prénom	
Adresse Mail/Téléphone	

DÉMARCHAGE

Objet du démarchage	
Période du démarchage	Du au inclus
Rues prospectées	

DÉMARCHEURS

NOM		Prénom	
N° immatriculation du véhicule		Secteur	
NOM		Prénom	
N° immatriculation du véhicule		Secteur	
NOM		Prénom	
N° immatriculation du véhicule		Secteur	

Mairie de Gétigné
Rue du pont Jean Vay
44190 Gétigné
02 40 36 07 07
mairie@getigne.fr
www.getigne.fr

Conformément à l'arrêté municipal n°003/24P du 15 février 2024, tout démarchage à domicile doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de police municipale de Gétigné, ou de la Mairie au moins 15 jours avant le commencement de celui-ci.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire ou les démarcheurs à se déclarer accrédités par la commune pour démarcher les particuliers. Elle est à présenter sur demande aux administrés démarchés ainsi que sur injonction des personnes dépositaires de l'autorité publique.

Je m'engage sur l'honneur à réaliser mon activité de démarchage à domicile dans le respect strict de l'arrêté municipal n°003/24P du 15 février 2024 dont j'ai eu connaissance.

Le déclarant

Date de déclaration :

Signature

RÉSERVÉ A LA MAIRIE	
Reçu le	
Dossier complet	
Dossier incomplet	
Réponse faite le	
Cachet et signature	

Les informations recueillies sont enregistrées dans un registre tenu par le service de Police Municipale.

Les données sont conservées pendant 3 mois et sont destinées aux services de la Police Nationale et la Direction Départementale de la Protection des Populations. Conformément à la « loi information et libertés ». vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la police municipale de Gétigné au 02 40 36 07 07, par mail à police@getigne..fr ou par voie postale à : Mairie , 4 rue du Pont Jean Vay, 44190 Gétigné.